

N° 9
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

29 octobre 2025

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord
sous **forme d'échange de notes verbales**
entre le **Gouvernement de la République française**
et le **Gouvernement de la République de Moldavie**
relatif à l'échange de **permis de conduire**
(procédure accélérée)*

*Le Sénat a adopté, en première lecture,
après engagement de la procédure accélérée,
le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 764 (2024-2025), 61 et 62 (2025-2026).

Article unique

Est autorisée l’approbation de l’accord sous forme d’échange de notes verbales entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Moldavie relatif à l’échange de permis de conduire, signées à Paris le 12 juillet 2024, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 octobre 2025.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 764 (2024-2025).